



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 mars 2020

## Coronavirus : point de situation au 27 mars Prolongation du confinement et des mesures actuelles, nouvelle attestation pour se déplacer, changements dans le service minimum d'accueil, distribution du courrier réduite à 3 jours, newsletter de la Ville, désinfection des espaces publics et producteurs locaux à l'honneur

La Ville de Valence vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,
2. freiner la propagation du virus,
3. assurer la continuité du service public (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur [valence.fr](http://valence.fr).

### Toutes les mesures prolongées jusqu'au 15 avril au moins

Suite à l'annonce du Premier ministre relative à la prolongation du confinement, toutes les mesures mises en œuvre actuellement sont prolongées d'autant. Cela concerne notamment le couvre-feu instauré par le Maire, qui doit signer un arrêté de façon à le prolonger jusqu'au 15 avril au moins.

Pour rappel, ce couvre-feu est effectif tous les jours, de 21h à 6h.

Tous les Valentinois doivent le respecter, faute de quoi ils seront sanctionnés.

Cependant, cette mesure ne s'applique pas aux personnes intervenant dans le cadre de missions de service public, y compris à titre bénévole, ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou pour les déplacements liés à l'activité professionnelle – sur justificatif – ainsi qu'aux personnes dont les déplacements sont liés à des nécessités impérieuses familiales ou médicales.

### Une nouvelle attestation pour les déplacements dérogatoires

En application de l'état d'urgence sanitaire, tous les déplacements sont interdits en France sauf dérogation dans certains cas (travail si le télétravail est impossible, achats de première nécessité, motif familial impérieux, consultation médicale et soin ne pouvant être différé, convocation judiciaire ou administrative et activité physique individuelle limitée à 1h et à 1 km maximum de chez soi).

Pour ces cas uniquement, une nouvelle attestation a été mise à disposition [sur ce lien](#).

Elle impose de mentionner l'heure de début de sortie pour faciliter les contrôles de police.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

## Quelques changements relatifs à l'accueil des enfants de personnels soignants

### Les enfants des personnels soignants accueillis ce week-end à l'école Seignobos

Le week-end du samedi 28 et dimanche 29 mars, le service minimum d'accueil, pour les enfants de 3 à 15 ans des personnels soignants, se tiendra de 8h à 18h30 à l'école Seignobos, 175 rue Barnave, (en lieu et place du collège Jean Zay). L'école Seignobos accueille également ces enfants les mercredis, en plus des week-ends et jours fériés. Plus d'infos et inscriptions conseillées au 07 88 52 41 58.

### Le service minimum d'accueil (SMA) réparti sur 3 sites au lieu de 4 à compter de lundi

Depuis le début du confinement, un SMA est mis en place par la Ville, en partenariat avec l'Éducation nationale, du lundi au vendredi, pour permettre aux personnels soignants de rester mobilisés : il est destiné aux enfants de 3 à 10 ans scolarisés dans les écoles publiques de Valence (infos au 04 75 79 23 57 ou à [periscolaire@mairie-valence.fr](mailto:periscolaire@mairie-valence.fr)). A compter de lundi 30 mars et du fait du nombre total restreint d'enfants accueillis, le site de Kergomard-Récamier sera fermé et le service minimum d'accueil, réparti entre les écoles Romain Rolland, Archimbaud maternelle et Seignobos maternelle.

Pour rappel, les enfants de moins de 3 ans des personnels soignants exerçant dans l'Agglomération peuvent bénéficier du SMA mis en place par Valence Romans Agglo ([directionfamilles@valenceromansagglo.fr](mailto:directionfamilles@valenceromansagglo.fr)).

En savoir plus sur ces différents dispositifs : <http://www.valence.fr/fr/toutes-les-actualites/la-ville-soutient-les-professionnels-de-sante.html>

## La distribution du courrier réduite à 3 jours à partir de la semaine prochaine

La Poste adaptant son organisation à l'évolution sanitaire, la remise et la collecte du courrier est réduite à 3 jours par semaine à partir de lundi 30 mars : les mercredis, jeudis et vendredis.

Pour rappel, jusqu'au 4 avril au moins, seuls les bureaux de Poste d'Herriot, Championnet et Victor-Hugo seront ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h. Les bureaux de Championnet et Victor-Hugo sont également ouverts le samedi, de 9 h à 12 h.

## Le 2<sup>e</sup> numéro de la newsletter spéciale coronavirus disponible dès aujourd'hui

Pour rester informé tout en respectant le mot d'ordre #restezchezvous, la Ville de Valence propose aux habitants de [s'inscrire à sa lettre d'info](#). La 2<sup>e</sup> édition de cette newsletter dédiée au coronavirus a été envoyée aujourd'hui aux abonnés. Ils reçoivent ainsi les actualités, des infos pratiques, des bons plans et idées pour passer le temps... directement sur leur boîte mail !

## La désinfection des espaces publics à Valence

Pour lutter contre la propagation du coronavirus, la Ville prévoit d'ores et déjà de mettre un produit virucide désinfectant dans les auto-laveuses de l'équipe de propreté urbaine. Il est rappelé que ce produit assainit mais que son effet n'est pas définitif, il convient donc d'appliquer les gestes barrières et d'éviter les contacts avec les mobiliers urbains, même si la charge virale semble trop faible pour avoir des conséquences.

## Les producteurs locaux à l'honneur cette semaine

Suite à la suspension des marchés alimentaires par décret ministériel, la Ville a proposé et actualise, en permanence [sur son site](#), une liste de producteurs locaux et de commerçants non-sédentaires pour permettre aux Valentinois de continuer à manger sain, varié et local.

Les producteurs locaux et commerçants proposant de la vente de produits alimentaires à emporter ou en livraison à Valence sont invités à se signaler auprès de [servicecommerce@mairie-valence.fr](mailto:servicecommerce@mairie-valence.fr).

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

valence.fr

